

Grèves : Valérie Pécresse annonce le remboursement partiel du passe Navigo pour les usagers impactés

France tv info 12 07 2016

La présidente de la région Ile-de-France a précisé que ce dédommagement concernait les lignes où le service minimum (un train sur trois) n'a pas été appliqué.

Valérie Pécresse a annoncé, mardi 12 juillet sur BFMTV, le remboursement partiel du passe Navigo pour les voyageurs impactés par les grèves de ces dernières semaines.

"Il y a un service minimum, c'est un train sur trois, a précisé la présidente de la région Ile-de-France. Or, il y a beaucoup de lignes sur lesquelles il n'y a pas eu un train sur trois à cause des grèves. Donc la SNCF a accepté ma demande. Nous allons annoncer le remboursement partiel du passe Navigo sur toute une série de lignes qui ont été très fortement touchées."

"Il y aura à peu près 1 million de personnes concernées"

L'ancienne ministre de l'Enseignement supérieur a aussi annoncé une indemnisation pour les passagers empruntant les lignes de RER touchées par les inondations, notamment les lignes C du RER ou N du Transilien. *"Il y aura à peu près 1 million de personnes concernées"* par l'ensemble de ces mesures d'indemnisation, a-t-elle estimé.

Valérie Pécresse a, par ailleurs, justifié la hausse des tarifs de transport par sa volonté d'améliorer le service rendu. Le passe Navigo, abonnement mensuel aux transports en commun d'Ile-de-France, passe en août de 70 à 73 euros.